

Séance ordinaire du 05 juin 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE

Délibération n°05062024D14

Objet : Acquisition terrains Consorts GIUNCHI

Date de la convocation et de l'affichage : vendredi 29 mai 2024
Nombre de conseillers en exercice : 13
Nombre de conseillers présents : 09
Nombre de pouvoirs : 01
Nombre de votants : 10
Pour : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 juin, le conseil municipal de la commune de SERRIERES-EN-CHAUTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
TOUGNE-PICAZO Brigitte	X			
JOURDAN Jean-Marc	X			
PARIS Nicole	X			
BOTTOLI David	X			
BONVARLET Pierre-Alexandre	X			
DESLOGES Laurence		X		Alexandre MERLE
LYARD Céline			X	
MAILLET Jacques	X			
MERLE Alexandre	X			
MOLLEX Mylène			X	
MUGNIER Allison	X			
PIEDVACHE Gaëtan			X	
TRUCHE Nadine	X			

A été nommé secrétaire de séance : Nicole PARIS

.....

VU le Code général des collectivités ;
VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;
CONSIDERANT que l'acquisition de ces parcelles permettra de réaliser une unité foncière cohérente avec d'autres parcelles pour les projets envisagés autour du plan d'eau et plus généralement du centre bourg ;

Rapporteur : Brigitte TOUGNE-PICAZO, Maire.

Exposé des motifs : Il est proposé l'acquisition des parcelles suivantes au

Référence cadastrale	Surface (m ²)	Zonage	Adresse
AN 50	1 410	UXz	A la Grande Maison Serrières en Chautagne
AN 51	100		
AN 52	306		
Total	1 816		

Le prix fixé est de 25 €/m², soit un prix total de 45 400 €.

L'acte de vente est confié à l'Etude notariale LAFAY/CAPITAN à Ruffieux. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✦ **AUTORISE** mme le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document afférent à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré à Serrières-en-Chautagne le 05 juin 2024.

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du 10 juin 2024.

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le 10 juin 2024.

Le Maire,
Brigitte TOUGNE-PICAZO



Le secrétaire de séance,
Nicole PARIS

